

# COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie - 4 rue des Écoles

Téléphone 03 84 30 10 87 - mail : [mairiestgermain70@orange.fr](mailto:mairiestgermain70@orange.fr)

Ouverture au public : lundi de 10 à 12 h, mercredi et jeudi de 16 à 18 h, samedi de 9 à 11 h.

Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8 à 12 h et de 14 à 18 h.

Mardi et vendredi de 8 à 12 h. Samedi de 9 à 11 h.

Site internet : [www.saintgermain70.fr](http://www.saintgermain70.fr)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MARS 2021

Étaient présents à 18 h 30 : Maryline **Caravati** Maire, Arnaud **Jurettigh**, Olivia **Beluche**, Dominique **Letellier**, Adjoints ; Caroline **Triquenot** Conseillère déléguée, Lucie **Roch**, Freddy **Staehli**, Annabel **Dudoret**, Hélène **François**, Philippe **Didier**, Olivier **Gavoille**, Yves **Daval**, Denis **Guilbert**, Conseillers municipaux. Adeline **Durpoix** absente excusée a donné pouvoir à Olivia Beluche.

### Ordre du jour

#### **Extension du réseau de distribution publique d'électricité rue du Pommier - demande de subvention au SIED**

Afin de prévoir de nouvelles constructions l'extension du réseau de distribution publique d'électricité rue du Pommier est nécessaire. Les travaux seront financés par le SIED en totalité pour 10 290 euros. Le reste à charge pour la commune d'un montant de 3 420 euros concerne les opérations de génie civil de télécommunication. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

#### **Demande de subvention auprès du Département pour des bordures de trottoirs**

De nombreuses bordures de trottoirs sur l'ensemble de la commune sont endommagées. Des travaux de remplacement sont prévus. Ils se feront par tranche, et seront répartis sur plusieurs années. Pour aider au financement de cette opération le Conseil sollicite le Conseil départemental pour l'obtention d'une aide de 10 euros par mètre linéaire. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

#### **Budget prévisionnel 2021**

En section de fonctionnement,

Recettes prévues : 689 573 euros

Résultat reporté des années antérieures : 401 109 euros

TOTAL recettes : **1 090 682 euros**

Les dépenses de fonctionnement sont prévues sur ce même montant de **1 090 682 euros**.

En section d'investissement,

Recettes prévues : **274 526 euros** constituées essentiellement des subventions et taxes d'aménagements reçues.

Les dépenses d'investissement sont prévues sur ce même montant de **274 526 euros**.

Elles concernent essentiellement les opérations d'éclairage public avec l'équipement

en led des luminaires ; l'acquisition de bandes de terrain et les travaux d'enfouissement des réseaux sur la RD 72 pour la mise en sécurité de la route du Saulcy ; l'aménagement d'un espace de stationnement pour les campings car à l'étang des Monts-Reveaux ; divers travaux au Moulin de l'Aulne ; travaux forestiers ; achèvement de la rénovation extérieure du foyer rural.

Le montant total du budget prévisionnel 2021 de **1 365 208** euros est adopté à l'unanimité.

## VIE QUOTIDIENNE

### NETTOYAGE DE PRINTEMPS AU VILLAGE - SAMEDI 1ER MAI

À l'initiative de Lucie ROCH, conseillère municipale, une opération de nettoyage et ramassage de papiers et divers déchets est prévue le samedi 1<sup>er</sup> mai. Rendez-vous est donné devant le foyer rural à 9 h.

Pour des raisons pratiques d'achat d'équipement (gants, sacs poubelles...) vous voudrez bien vous inscrire jusqu'au lundi 26 avril auprès de Lucie au **06 36 40 94 01**. Nous vous remercions d'avance pour votre mobilisation.

### RÈGLEMENT DE PÊCHE 2021 ÉTANG DES MONTS-REVEAUX

L'ouverture de la pêche aura lieu le **samedi 10 avril** pour la carpe, tanche et friture ; à partir du **samedi 8 mai** pour les carnassiers. Possibilité de pêcher jusqu'au lundi 25 octobre.

La vente des cartes annuelles débute le **29 mars** au secrétariat de mairie, aux jours et heures d'ouverture au public. Vous voudrez bien vous munir d'une photo d'identité. La vente des cartes journalières aura lieu à partir du 9 avril à la mairie ou à la station MERIONS.

Les tarifs sont ainsi définis :

- **carte journalière** : (à partir de 12 ans) **7** euros ;
- **carte annuelle** : (personne de moins de 16 ans ou à mobilité réduite habitant St-Germain) **21** euros ; personne extérieure à la commune **31** euros ;
- **carte annuelle adulte** : habitant de St-Germain **42** euros, personne extérieure au village **62** euros ;
- carte vacances : **25** euros ; du 12 juillet au 22 août ;
- gratuité : (1 ligne flottante) pour les **enfants de moins de 12 ans**, accompagnés d'un porteur de carte.

**Nouveauté 2021** : Carte journalière vendue sur la berge de l'étang **15** euros.

La pêche est permise le lundi, mercredi, samedi, dimanche, jour férié. Tous les jours pendant la période estivale, du 12 juillet au 22 août.

**4** pêches de nuit sont prévues cette saison. Les dates précises seront affichées en temps voulu. Ces pêches sont réservées aux pêcheurs adultes détenteurs d'une carte annuelle et seront limitées à 15 pêcheurs. Toutes les prises devront être remises à l'eau. Coût **8** euros par nuit.

Si les conditions sanitaires le permettent, **2** enduros carpes seront organisés en juin et juillet.

Les membres de la commission pêche sont : Dominique LETELLIER, Arnaud JURETTIGH, Olivier GAVOILLE, Freddy STAEHLI.

## **INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE DES ENFANTS NÉS EN 2018 :**

1. Se rendre à la mairie de Saint-Germain, avec un justificatif de domicile et le livret de famille. Monsieur le Président du SIVU vous délivrera un certificat d'inscription.
2. Se présenter à l'école avec :
  - le certificat d'inscription,
  - le carnet de santé de l'enfant
  - 2 photos d'identité au nom de l'enfant.

Les inscriptions peuvent se faire tous les **jeudis** de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'**école élémentaire**. En cas d'impossibilité téléphoner à l'école au 03 84 30 04 29 pour convenir d'un rendez-vous.

## **URBANISME :**

Les permanences ont lieu à la mairie chaque **lundi** de **10 h à 12 h**.

## **ORDURES MÉNAGÈRES - Rappel :**

Pour toute question, veuillez vous adresser à la **Communauté de Communes du Pays de Lure**, rue des Berniers à LURE. **Tél. 03 84 89 00 30**.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars la collecte des bacs de déchets ou de tri à lieu **uniquement le lundi**. Pensez à déposer votre bac en bordure de route le dimanche soir.

## **BIBLIOTHÈQUE :**

La réglementation concernant la lutte contre le coronavirus ne permet pas actuellement d'ouvrir la bibliothèque dans des conditions normales ni en mode dégradé comme cela a été le cas à partir du mois de juin.

Toutefois, afin de permettre aux lecteurs de pouvoir s'adonner à leur passe temps préféré, les bénévoles ont mis au point un système de retrait de livres par « drive ». Ainsi, chacun peut jusqu'au mercredi, fin de journée, réserver les ouvrages qu'il souhaite récupérer le samedi suivant. Cette réservation se fait :

- soit par mail à l'adresse suivante : [bibliothequestgermain70200@gmail.com](mailto:bibliothequestgermain70200@gmail.com)
- soit par téléphone au 06 81 47 64 63 auprès de Françoise Ribaud, la responsable de la bibliothèque.

Le jeudi chacun est contacté et une heure précise (à respecter impérativement) de rendez-vous est donnée pour le samedi matin, et le retrait s'effectue à la porte « accès handicapés » de la Mairie. Ce mode de fonctionnement est prévu jusqu'à nouvel ordre. La bibliothèque sera fermée pour les vacances scolaires du 11 au 25 avril. Elle sera fermée également le 1<sup>er</sup> mai.

## **FEUX À L'EXTERIEUR :**

Après avoir constaté régulièrement des feux de branchages ou autres produits sur la Commune, nous vous rappelons que **ces feux sont strictement interdits**. Une amende de 450 euros est applicable si un constat est établi. Tous les déchets qui ne peuvent être pris en charge par le service des ordures ménagères doivent faire l'objet d'un apport à la déchetterie.

Si vous souhaitez vous équiper d'un broyeur individuel, cet achat peut-être subventionné jusqu'à 30 % par le SYTEVOM. Pour plus de renseignements contactez : [www.sytevom.org](http://www.sytevom.org) ou 03 84 76 93 00

## **DÉCORATIONS DE PRINTEMPS :**

Vous avez sans doute remarqué dans le centre du village, les jolies décorations printanières réalisées et installées par plusieurs conseillers municipaux. Nous les remercions chaleureusement.

### **DISTRIBUTION COMPTE-RENDU :**

Jusqu'à aujourd'hui vous trouvez dans votre boîte à lettres, chaque mois, le compte-rendu du conseil municipal. Depuis la création du site internet et l'installation de l'application PanneauPocket nous envisageons de limiter la distribution aux personnes qui se feront connaître à la mairie. Nous vous invitons à vous signaler rapidement si vous souhaitez encore recevoir le compte-rendu papier.

***La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 26 avril 2021 à 18 H 30. Imprimé par nos soins.***